

# Réunion du bureau de l'Amicale Cyclo Pavillaise

## Mars 2021

A nouveau, ce mois-ci, la réunion mensuelle sera fictive. Les membres du Bureau et moi-même mettons un point d'honneur à piloter l'Amicale, dans des conditions difficiles. Impossibilité de nous rencontrer ; informations parcellaires ; activités cyclotouristiques au point mort ...

Cette fois-ci encore, c'est avec le Président d'honneur que j'ai préparé cette réunion et que je sou mets aux membres du bureau pour vérifications, apports, validations avant de vous l'envoyer ... bonne lecture !

### 1. Informations de la Fédération

- Les directives émises en janvier, par la Fédération, restent de mise. Vous les trouverez en détail dans le compte rendu que je vous ai transmis en janvier. Outre le respect des gestes barrières, je rappelle seulement que les groupes cyclos restent limités à 6 personnes maximum et que la pratique doit se faire dans le respect du couvre-feu (18h – 6h). Il est vrai que les jours rallongent et que notre frustration s'en fera d'autant plus sentir. Par ailleurs ayez toujours systématiquement un masque de protection avec vous. Je rappelle que lorsque nous ne sommes pas sur le vélo, (au départ, à la pause, pendant les réparations éventuelles, à l'arrivée ...) nous devons être masqués !
- L'organisation de toutes randonnées cyclotouristes (route et VTT) sont interdites.
- L'organisation de tout évènement par les clubs est interdite en dehors des réunions à caractère obligatoire telles que les assemblées et réunions délibérantes des structures ayant un caractère obligatoire : Bureau – Conseil d'administration – Assemblées générales – voir commissions statutaires.

### 2. Utilisation de la liste de mails des licenciés de l'Amicale

Certains d'entre vous ont manifesté leur réprobation quant à l'utilisation de la liste des mails des licenciés de l'Amicale pour une utilisation personnelle voire commerciale (type « petites annonces ») : leur avis est légitime ! Dans notre cas, le mail constitue une donnée personnelle et son traitement au sein du Club relève du règlement général sur la protection des données (RGPD). Il convient, alors, d'adopter la bonne attitude pour éviter les nuisances personnelles, tout en permettant aux licenciés d'informer les copines et les copains d'un produit à vendre.

- a. L'utilisation de la liste des adresses mails de l'Amicale est strictement réservée aux membres du bureau de l'Amicale.
- b. Si vous souhaitez faire passer une information relative à la vie de l'Amicale, informez-moi et je m'occuperai de la diffuser.
- c. Pour les « petites annonces » je vais créer une rubrique « à vendre » sur le site de l'Amicale. Vous avez quelque chose à vendre ? Envoyez-moi l'annonce et une

photo, je mettrai la rubrique à jour. Bien entendu, ce « quelque chose » à vendre doit être en rapport avec l'univers du vélo ... il ne s'agit pas de transformer le site de l'Amicale en « Le Bon Coin » !!!

### **3. Finances**

Le prix de votre licence (uniquement la licence) déductible des impôts !!! En effet, cette cotisation est considérée comme « un don à une association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du 30/10/78 publié au Journal Officiel du 5/11/1978 » ... la Fédération permet à chaque licencié d'éditer le reçu fiscal correspondant. Rendez-vous sur votre espace licencié ... rassurez-vous, cette année on s'en occupe !!! ... après on vous expliquera la démarche. J'ajoute, uniquement pour les adhérents que la cotisation de 20 € est également déductible des impôts au titre du décret cité ci-dessus. Les licenciés ne peuvent pas y prétendre dans la mesure où cette cotisation ne peut être assujettie à une compensation. Je vous rappelle que si le Club prélève une cotisation de 20 € en plus de votre licence et que cette cotisation est compensée par cinq sorties extérieures payées par le Club (4 € d'inscription x 5 = 20 €).

### **4. Un dernier point sur les licences**

La crise sanitaire aura eu peu d'incidence sur l'effectif de l'Amicale. Nous perdons cinq « amicalistes », Christine Barbier, Corine Durand, Charlotte Lasnon, Jérôme Levasseur et Michel Sarrut. Deux nouveaux font leur entrée à l'Amicale, Didier Eude et Jessica Patry. Un troisième nous revient après quelques soucis de santé, Pascal Monfray. Ainsi en 2021, l'Amicale compte 64 licenciés contre 66 l'année dernière. On s'en tire plutôt bien quand on sait que le département perd plus de 250 licenciés !

Par ailleurs, l'Amicale compte 14 adhérents qui cette année auront une nouvelle carte d'adhérent.

Pour les derniers retardataires, je vous précise, que sans licence, et à partir du 1<sup>er</sup> mars, l'assurance ne couvre plus vos déplacements cyclos.

### **5. Activités de mars**

- Réunion de la commission « parcours » le 27 février 2021 dans nos locaux rue Maurice Genevoix à Pavilly. Étaient présents : Germain, Stéphanie, Alain, Patrick, Jacques et moi-même. Malgré le contexte peu favorable et grâce à la spécificité de cette pratique, nous avons décidé de poursuivre l'organisation des brevets fédéraux et de nous en remettre à la chance pour leur exécution ! Je rappelle que le premier brevet fédéral (250 km) aura lieu le 17 avril 2021 et vous emmènera dans le Vexin normand. Pour les détails de l'organisation, j'y reviendrai plus longuement dans le compte rendu de la réunion début avril.

Si, toutefois, nous devons annuler ce brevet fédéral, nous avons décidé de le transformer en une « sortie club » afin de vous initier à la longue distance. La sortie s'effectuera sur deux jours avec une halte à Gournay-en-Bray.

- Référendum : suite à la décision des membres du bureau de l'Amicale de modifier notre lieu de départ de nos sorties du mercredi et du dimanche, j'ai décidé d'organiser un vote en vous demandant de répondre par OUI ou par NON à la question suivante : Acceptez-vous que le départ de nos sorties du mercredi et du dimanche soit désormais à l'adresse de notre local, rue Maurice Genevoix, 76570 Pavilly ? Nombre d'inscrits : 64 ; Nombre de suffrages exprimés : 51 ; Taux de participation : 79,68 % ; Abstention : 20,32 % ; OUI : 44 voix soit 86,27 % ; NON : 7 voix soit 13,73 %. Je rappelle ce que je vous ai écrit : ni défaitisme, ni triomphalisme ... il n'y a ni gagnant, ni perdant ... seule l'unité du Club compte et vous savez Ô combien j'y suis attaché. Les départs de nos sorties du mercredi et du dimanche se feront, désormais, à l'adresse de nos locaux, rue Maurice Genevoix, à Pavilly.
- Le 13 mars, à Houlgate, assemblée générale du Comité régional de cyclotourisme en présentiel pour les membres du comité directeur et en distanciel pour les représentants des clubs.

## **6. Activités d'avril**

La crise sanitaire bouscule le calendrier ! Toutes les sorties prévues en mars sont annulées – Brevets des grimpeurs du GTR (13 mars) – Brevet printanier du club de Goderville (21 mars) – Randonnée buchoise du club de Buchy (27 mars) – Brevet de la Fontaine St Denis du club de Gravenchon (28 mars) – le brevet de 100 km organisé par la Confrérie des Brevets de France (20 mars).

Pour le mois d'avril, sont également annulées les sorties suivantes : le brevet de 150 km organisé par la Confrérie des Brevets de France (10 avril) – le Brevet des grimpeurs du club de Normanville (10 avril) – la randonnée caudebecaise du club de Caudebec les Elbeufs (11 avril)

Merci de votre écoute ...

Philippe